

Trophées d'Ile de France Règlement particulier

Date d'adoption	Validité	Délégation
Juin 2018	Saison 2018/2019	Accès au Haut Niveau

Préambule relatif aux joueurs inscrits dans les tableaux Poussins :

Les épreuves, objet du présent Règlement, ne s'adressent pas aux débutants mais aux joueurs ayant une pratique régulière, assidue et demandeurs d'une pratique compétitive. L'enjeu de celles-ci est de faire émerger les meilleurs joueurs franciliens de moins de onze ans afin de les intégrer progressivement dans un processus de compétition. La première compétition doit être vécue comme un acte de plaisir qui s'inscrit dans la continuité des apprentissages du club et du Comité. Il convient donc que parents et entraîneurs préparent les jeunes joueurs à la vivre comme tels.

I. GENERALITES

- 1.1 Le Trophée d'Ile-de-France des Jeunes est un circuit régional de la LIFB. Elle définit son règlement, le nombre d'étapes, les dates (disponibles sur le site de la LIFB : www.lifb.org) et les conditions d'organisation.
- 1.2 Chaque étape se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 L'organisation des étapes peut être confiée par la LIFB aux clubs et aux Comités Départementaux d'Ile-de-France.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.5 Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier, partiellement ou totalement, tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.6 Le Juge Arbitre envoie son rapport, sous format électronique, à l'intention de la CRA arbitrage@lifb.org et du Secrétariat de la LIFB chargé de la Vie Sportive competition@lifb.org et se charge d'intégrer les résultats de la compétition sur Poona.
- 1.7 Les Comités Départementaux d'Ile-de-France devront obligatoirement organiser un Dispositif Avenir Départemental (DAD) au cours de la saison pour pouvoir inscrire des joueurs à la compétition. La date du DAD devra être communiquée par tout moyen écrit avant la date limite des inscriptions du premier TIF.

II. SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Les Trophées d'Ile-de-France est un circuit de compétitions régionales qui s'adresse aux joueurs d'Ile-de-France des catégories « minibad », « poussin », « benjamin » et « minime ».
- 2.2 Pour chaque étape, les catégories d'âge proposées sont : Poussin, Benjamin et Minime dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM).
 - **Samedi :**
 - Poussin : SH et SD jusqu' aux quarts de finale inclus, DM**
 - Benjamin : SH et SD jusqu' aux quarts de finale inclus, DM**
 - Minime : DM, DH, DD**

- **Dimanche :**
 Poussin : DH et DD, demi-finale et finale des SH et SD
 Benjamin : DH et DD, demi-finale et finale des SH et SD
 Minime : SH et SD

Cette organisation est donnée à titre indicatif.

2.3 Le nombre de places maximum par tableau est le suivant :

- 2.3.1 Tableaux de simple : 18 joueurs
- 2.3.2 Tableau de double : 12 paires
- 2.3.3 Tableau de mixte : 12 paires
- 2.3.4 Lorsque le gymnase est de 9 terrains ou plus, le nombre de joueurs de simple pourra monter jusqu'à 24 dans toutes les catégories, sous condition de respect des critères suivants.

2.4 Sélection des participants

2.4.1 Catégorie Poussin et Minibad

Les Comités Départementaux peuvent présenter :

2.4.1.1 Tableaux de simple : 5 joueurs et 5 joueuses par tableau (2 titulaires et 3 remplaçants).

- Dans le cas d'un gymnase de 7 terrains : afin de compléter le tableau de simple jusqu'au nombre de 18 joueurs, 2 joueurs parmi les remplaçants de tous les comités seront déterminés par la commission de sélection rattachée au secteur de l'accès au haut niveau.
- Dans le cas d'un gymnase de 9 terrains ou plus : les comités pourront présenter 3 titulaires et 3 remplaçants.

Les places laissées vacantes par les comités présentant moins de 2 ou 3 titulaires en fonction du nombre de terrains de l'organisateur seront occupés par des joueurs/joueuses retenu(e)s par la commission de sélection rattachée au secteur de l'accès au haut niveau. Cette sélection se fait sur la base de la liste des remplaçants des autres comités franciliens. Exceptionnellement la commission de sélection pourra accepter des joueurs et joueuses hors IDF dans la limite 2 par tableaux de simple, s'il reste des places vacantes laissées par l'ensemble des comités franciliens.

2.4.1.2 Tableaux de double : 1 paire titulaire par tableau

Les comités pourront engager « des paires mixtes » constituées de joueurs issus de deux comités franciliens différents ou exceptionnellement avec des joueurs de Comités extérieurs à l'Ile de France. Ces paires mixtes sont limitées à quatre par tableau. Dans l'hypothèse où un comité francilien ne présente aucune paire titulaire, le nombre de « paires mixtes » augmente d'autant. En cas de « paires mixtes » supérieures en nombre, la commission de sélection précitée retiendra les meilleures d'entre elles en additionnant les rangs du classement en simple de chacun des joueurs à la date limite d'inscription.

2.4.2 Catégories Benjamin et Minime

2.4.2.1 Tableaux de simple : choix des joueurs

- Une place est réservée par comité (sous réserve que le joueur/la joueuse fasse partie des 40 meilleurs joueurs/joueuses d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription).

- Une place supplémentaire est accordée au club (ou à défaut au comité) accueillant la compétition (sous réserve que le joueur/la joueuse fasse partie des 40 meilleurs joueurs/joueuses d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription).
- Une place (« wild-card », cf. ci-dessous) peut être accordée par la commission de sélection sur proposition des comités.
- Le tableau est complété par les joueurs/les joueuses faisant partie du Top 40 d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription, dans l'ordre de leur classement et dans la limite des places disponibles.

2.4.2.2 Tableaux de double : choix des joueurs

- Une place est réservée par Comité (sous réserve que la paire soit constituée de deux joueurs/joueuses faisant partie des 40 meilleurs joueurs/joueuses d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription).
- Une place supplémentaire est accordée au Club (ou à défaut au comité) accueillant la compétition (sous réserve que la paire soit constituée de deux joueurs/joueuses faisant partie des 40 meilleurs joueurs/joueuses d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription).
- Une place (« wild-card », cf. ci-dessous) peut être accordée par la commission de sélection sur proposition des comités.
- Le tableau est complété par les paires constituées de joueurs appartenant chacun au Top 40 d'Ile-de-France en simple à la date limite d'inscription.
- En cas de paires supérieures en nombre, la commission de sélection précitée retiendra les meilleures d'entre elles en additionnant les rangs du classement en simple de chacun des joueurs/joueuses à la date limite d'inscription.
- Il est possible d'inscrire des paires de double composées à 50% de joueurs ou joueuses non francilien(ne)s. La commission de sélection précitée validera ces compositions de paires au regard des principes de sélection ci-dessus (le nombre de points du CPPH du joueur ou de la joueuse hors IDF sera retenu pour lui attribuer un rang de classement par rapport au CPPH des joueurs du TOP 40 d'Ile de France tel qu'apparaissant dans Poona). Les joueurs hors IDF éventuellement retenus ne pourront en aucun cas participer aux épreuves de simple.

2.4.3 Critères complémentaires et précisions

- Les minibad, poussins et benjamins peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure.
- A l'exception des minibad et poussins, les joueurs et joueuses du Top 10 National en simple à la date limite des inscriptions ont obligation de jouer dans la catégorie d'âge supérieure.
- Les joueurs s'inscrivent dans une seule et même catégorie d'âge lors d'une étape.

Les joueurs/les paires bénéficiant de « wild-card » seront choisis par rapport aux demandes éventuelles de dérogations des Comités Départementaux. Ceux-ci pourront demander trois dérogations argumentées au maximum par étape, toutes catégories et tous tableaux confondus. Ces demandes seront examinées par la commission de Sélection rattachée au secteur d'accès à haut-niveau de la LIFB qui statuera au regard des principes de sélection des joueuses et joueurs validés par la LIFB.

2.5 Les tableaux seront ouverts à condition qu'il y ait au minimum **3 inscrits (joueur ou paires)**. La Commission Sportive Régionale, en accord avec le Juge arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.

III. INSCRIPTIONS

3.1 L'inscription d'un joueur est effectuée par le responsable jeune de son Comité Départemental d'appartenance.

Le Comité Départemental désignera en début de saison un responsable chargé des inscriptions. Il sera l'interlocuteur unique de la Ligue et représentera le Comité.

Aucune inscription individuelle ou de club ne sera prise en compte.

3.2 Les inscriptions doivent être effectuées trente jours avant le début de la compétition. Les classements à cette date détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

3.3 La date du tirage au sort a lieu quinze jours avant le début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.

3.4 Les inscriptions sont à réaliser exclusivement en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src>).

3.5 Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux lors de l'envoi des factures par le service comptabilité de la LIFB.

3.6 La prise en compte des inscriptions est déterminée à l'article 2.4.

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à :

- Tableaux poussin : 6€ par tableau et par joueur
- Tableaux benjamin et minime : 12€ en simple, 8€ par joueur pour le premier tableau de double et 2€ par joueur pour le deuxième tableau de double.

3.8 Tout joueur qui participe dans la catégorie immédiatement supérieure se doit de le faire dans tous les tableaux auxquels il participe.

3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 21h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.

3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions en ligne mal complétées sont supportées par le Comité Départemental en cause.

IV. FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant à un Trophée d'Ile-de-France doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son comité départemental est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

V. DÉROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles en ligne sur le Badnet de la Ligue. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2 Les joueurs **ou leur responsable nommé par le club ou le comité doivent** venir pointer à la table de pointage dès **leur** arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur **ou le responsable doivent** contacter les organisateurs sous peine **que le joueur concerné soit** déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une remise de récompenses sera faite sur chaque journée pour le 1er et le 2ème de chaque tableau et chaque catégorie.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la Juge- Arbitre munie d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi sera imposé. Ces volants seront fournis pour les finales par la LIFB.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre afin qu'il désigne, si possible, un arbitre ou faisant office d'arbitre (Parents, entraîneurs, organisateurs, ect...). Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute sauf au service où il sera let une fois.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation à un Trophée d'Ile-de-France requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.